



Intervention parlementaire

Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention : 118-2022
Type d'intervention : Interpellation
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2022.RRGR.212

Déposée le : 13.06.2022

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Rai (Bern, LG) (porte-parole)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Oui
Urgence accordée : Non 08.09.2022

N° d'ACE : 1043/2022 du 19 octobre 2022
Direction : Direction de la sécurité
Classification : Non classifié

Questions sur l'exercice conjoint de la police et de l'armée « Fides » prévu du 15 au 19 août 2022

La Direction de la sécurité du canton de Berne prévoit un exercice de grande ampleur qui sera effectué conjointement par la police cantonale et des unités de l'Armée suisse (« Division territoriale 1 »¹) à la mi-août :

« L'Exercice du Réseau national de sécurité 2019 (ERNS 19) était une réflexion sur les capacités de la Suisse à maîtriser une menace terroriste prolongée. [...] Ces enseignements [sont censés être] approfondis par un exercice pratique conjoint, l'exercice Fides (« confiance »), que la police et l'armée effectueront dans la ville de Berne et ses alentours. Cette information provient d'un communiqué de presse de la Direction de la sécurité du 22 février 2022².

« Le scénario concret de l'exercice sera élaboré ces prochaines semaines par la Direction de la sécurité avec le concours de la police et de l'armée », est-il indiqué dans ce communiqué. Les détails de cet exercice de grande envergure ne sont pas encore disponibles pour le public et la population.

La Direction de la sécurité compare l'exercice « Fides » à des exercices similaires qui ont eu lieu par le passé, comme par exemple « Conex 15 » qui s'est déroulé à Bâle en 2015. La population civile de l'agglomération bâloise avait alors été soumise à des restrictions ; certains avaient déploré le manque de communication entre l'armée et les autorités et critiqué la trame théorique du scénario. Cela avait suscité des controverses et des débats entre la police, l'armée et la société civile³.

¹ Division territoriale 1 (admin.ch)

² Exercice de crise conjoint de la police et de l'armée (be.ch)

³ <https://telebasel.ch/2015/09/15/conex-15-grossaufmarsch-der-armee/?channel=105100> et <https://www.woz.ch/-6189>

La Direction de la sécurité ajoute par ailleurs : « *En France, en Belgique, en Italie, au Danemark, etc., il n'est pas rare de croiser des soldats dans les rues. En Allemagne, où les autorités se sont longtemps opposées au déploiement de l'armée fédérale à l'intérieur du pays pour des motifs historiques, des soldats sont en service pour lutter contre le coronavirus [...].* »

La Direction justifie également cet exercice de la Police cantonale avec l'Armée suisse comme suit : « *L'armée se verra attribuer la mission de protéger les infrastructures critiques pour le fonctionnement de la vie publique. La garde ou la surveillance de ces infrastructures seront étudiées en détail sur place et mises en pratique en grandeur nature. [...] La protection des transports importants est envisageable elle aussi.* » (Extrait du communiqué de presse du 22 février 2022)

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Sur quel scénario de menace théorique la Direction de la sécurité et le Commandement de l'opération comptent-ils s'appuyer ?
2. Quels sont les groupes sociaux présentés comme « terroristes » ? Quelles sont les cibles de la police et de l'armée ?
3. Quelles « infrastructures vitales » seront « gardées et surveillées » ?
4. Que prévoit la Direction de la sécurité pour une collaboration plus étroite avec l'armée suisse ?
5. Les soldats feront-ils bientôt partie du paysage quotidien dans le canton de Berne, comme cela est prétendument le cas dans les pays mentionnés dans le communiqué de presse ?

Motif de l'urgence : l'exercice conjoint de la police et de l'armée « Fides » aura lieu en août ; il convient de délivrer des informations en temps voulu sur ces questions, à la lumière des enseignements tirés de l'expérience bâloise.

Réponse du Conseil-exécutif

La Police cantonale bernoise et le bataillon d'infanterie 19 neuchâtelois de la division territoriale 1 de l'Armée suisse ont effectué conjointement un exercice pratique dans la ville de Berne et ses alentours entre le 15 et le 19 août 2022.

Point 1

Le scénario était similaire à celui de l'Exercice du réseau national de sécurité 2019 : après qu'une hypothétique cellule terroriste a perpétré des attentats dans les régions de Vevey et de Bâle, la Police cantonale bernoise est appelée en renfort des corps de police concernés ; elle fait à son tour appel à l'armée en la chargeant d'assurer la sécurité d'installations particulièrement sensibles sur sol bernois.

Ces actions de coopération et de coordination qui se sont succédé s'inscrivaient certes dans un scénario spécifique, mais ce dernier ne revêtait qu'une faible importance en tant que tel. L'objectif primaire de l'exercice était d'entraîner la collaboration entre l'armée et la police lorsqu'elles doivent faire face à une grave menace (soutien subsidiaire de l'armée aux autorités civiles).

Point 2

Le scénario prévoyait avant tout de graves perturbations des infrastructures et de l'approvisionnement publics, lesquels devaient donc être maintenus par les mesures exercées. Étaient par ailleurs ciblées dans le cadre de cet exercice de coopération les éventuelles activités illicites liées au scénario. Dans ce genre de situation, l'armée n'est en aucun cas engagée à des fins de lutte contre le terrorisme : ainsi que le prévoit la Constitution fédérale, elle apporte son soutien aux autorités civiles, et ce, uniquement en assurant la garde et la surveillance d'infrastructures critiques.

Point 3

Le scénario comprenait la garde de l'Office fédéral de la santé publique à Köniz-Liebefeld et du manoir du Lohn à Kehrsatz, de même que la surveillance de l'aire de repos du Grauholz sur l'A1, y compris une intersection importante située à proximité. Il a également permis d'exercer la mise en place de barrages routiers en vue de la circulation d'un convoi entre l'aéroport de Berne-Belp, le Palais fédéral et le manoir du Lohn.

Point 4

La Direction de la sécurité ne prévoit pas de collaborer avec l'armée plus étroitement que jusqu'à présent.

Point 5

La présence de militaires en uniforme dans l'espace public n'a rien d'inhabituel dans le canton de Berne, surtout dans la capitale fédérale. Les possibilités d'engager l'armée sont clairement définies dans la loi ; au surplus, elles sont régies par les principes de proportionnalité et de subsidiarité.

Destinataire
– Grand Conseil